

{pgslideshow id=34|width=680|height=200|delay=3000|image=O}

Juillet 2017 : le programme de développement durable de Bischheim obtient le prolongement pour 2 ans de sa labellisation "Agenda 21 Local France".

Depuis 2016, la France est engagée dans la mise en œuvre de "l'Agenda 2030", une démarche adoptée par 193 Etats des Nations Unies et composée de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à atteindre dans les 15 prochaines années. Ces ODD renouvellent la feuille de route de Rio 1992 et ont vocation à remplacer l'Agenda 21. [Pour en savoir plus...](#)

Bischheim a fait le choix de poursuivre sa démarche sur le modèle l'Agenda 21, dont le cadre lui a permis de progresser sur de nombreux axes du développement durable. Ce cadre est pour le moment plus opérationnel pour une commune que les Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030.

2016 - 2017 : Construction du deuxième programme de développement durable du territoire

Au regard du bilan, certains axes du premier programme sont conservés, d'autres abandonnés (notamment ceux où la commune ne dispose pas des moyens suffisants d'agir), et de nouveaux axes apparaissent. La participation citoyenne est désormais l'axe n° 1.

Ce nouveau programme a l'ambition de valoriser les actions portées par la Ville mais également celles portées par les différents acteurs du territoire. Les objectifs opérationnels sont fixés, les actions seront à construire au fil des mois, avec toutes les parties prenantes de la commune.

Ce programme a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal lors de la séance du 15 juin 2017. [Lire la synthèse du programme](#)

2015 : c'est l'année du bilan de l'Agenda 21 pour la période 2012-2015.

Les actions effectuées pour nourrir le bilan :

- enquête auprès des habitants, via Les Cahiers de Bischheim, via le site de la ville et des formulaires à disposition dans les sites municipaux accueillant du public.

- enquête auprès des agents municipaux

- agrégation des indicateurs choisis en début de programme pour suivre les diverses actions

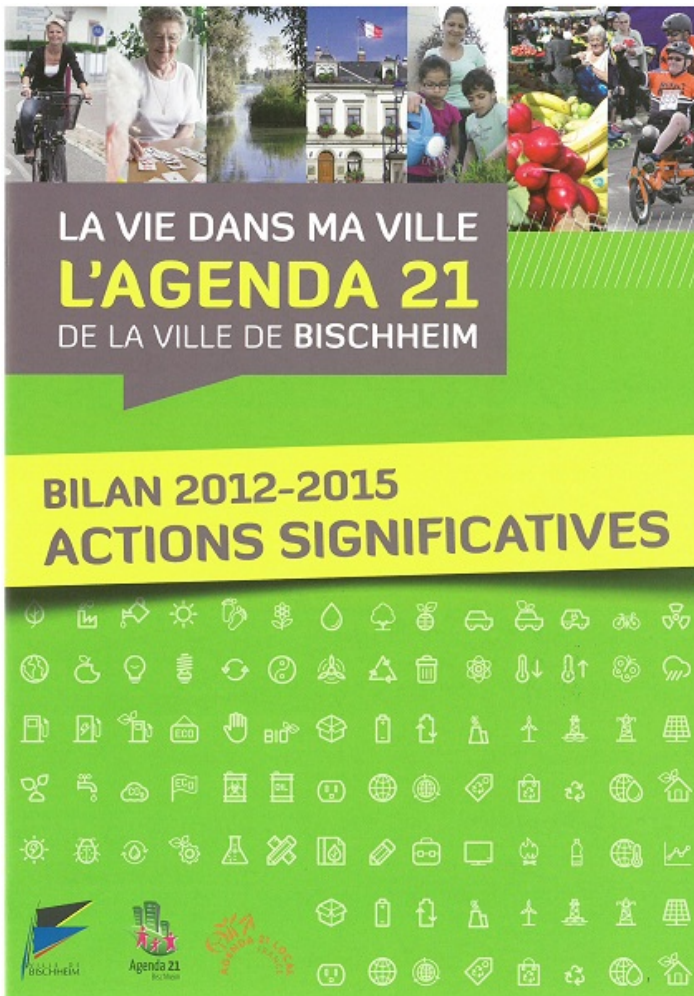
Une soirée publique le 13 octobre a permis de partager ce bilan avec tous les bischheimois et partenaires intéressés. 130 personnes ont répondu à l'invitation.

Voici les documents édités à cette occasion :

 [Une synthèse du bilan dans les Cahiers de Bischheim](#)



[Le bilan des actions significatives 2012-2015.pdf](#)



Décembre 2013 : L'Agenda 21 de la ville de Bischheim obtient la reconnaissance nationale "Agenda 21 local France"



Ce label, décerné par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, distingue les collectivités territoriales qui se sont dotées d'un programme de développement durable ancré dans leur territoire, élaboré et mis en oeuvre avec la participation des différents acteurs dudit territoire et bénéficiant d'un pilotage transversal de la démarche.

Le maire de Bischheim a reçu fin 2013 le courrier du Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, qui écrit : « *Cette reconnaissance, prononcée pour 3 ans, me permet de souligner la qualité du projet porté et animé par votre territoire et de vous encourager à poursuivre votre démarche dans une dynamique d'amélioration continue. [...] Je tiens à saluer l'engagement de votre territoire ainsi que sa contribution à la transition écologique.* »

Bischheim compte désormais parmi les 305 villes et communes françaises ayant obtenu le label.

La Ville remercie tous les contributeurs dont l'engagement a permis d'obtenir cette distinction : agents de la collectivité, élus, habitants, représentants associatifs, représentants du monde économique, institutionnels.

Vous souhaitez vous joindre à la démarche ? Appelez le 03 88 18 01 49 ou adressez un mail à cette adresse : s.galland@ville-bischheim.fr.

Définition

« Agenda 21 » signifie « liste des choses à faire pour le 21ème siècle ». Concrètement, un Agenda 21 est un programme d'actions destinées à préparer l'avenir du territoire en respectant les principes du développement durable. L'Agenda 21 est construit avec la participation de tous les acteurs du territoire : habitants, agents de la commune, élus, acteurs associatifs, éducatifs, économiques, etc.

Un Agenda 21 a 5 finalités :

- Lutter contre le changement climatique
- Préserver la biodiversité, les milieux et ressources
- Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains
- Evoluer vers des modes de production et de consommation responsables

L'A



Agenda 21 de Bischheim

Le Conseil municipal de Bischheim a adopté le premier Agenda 21 bischheimois le 5 juillet 2012

[Téléchargez la délibération](#)

L'Agenda 21 de Bischheim a été élaboré avec la participation des acteurs du territoire.

[Téléchargez la charte de la concertation](#)

Découvrez la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 et la synthèse des actions (intégralité du programme en bas de page)

[Téléchargez le document de synthèse de l'Agenda 21](#)



Document cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Alsace avec le Fonds européen de développement régional) **L'intégralité de l'Agenda 21 de Bischheim**

Les actions inscrites à l'Agenda 21 sont issues des propositions émises par les habitants, agents municipaux, élus, associations, enseignants, entreprises...Elles concernent tous les champs du développement durable : la préservation de l'environnement, le renforcement de la cohésion sociale et le développement d'une économie éco-responsable.

Elles ont vocation à être initiées dans les trois ans du programme, c'est-à-dire d'ici fin 2015.

Chaque action fait l'objet d'un suivi et d'un bilan.

 [Stratégie de l'agenda 21](#)

 [Architecture de l'agenda 21](#)

 [1-Economiser et mieux gérer les ressources](#)

 [2 - Limiter l'impact de nos activités sur l'environnement](#)


 [3-Renforcer le lien social, soutenir les plus fragiles](#)

 [4-Mettre le développement durable au coeur de l'aménagement du territoire](#)

 [5-Valoriser le patrimoine naturel et développer la biodiversité en ville](#)

 [6-Encourager le sport et la culture pour tous](#)

 [7-Soutenir une économie locale durable et éco-responsable](#)

 [8-Promouvoir la santé pour tous](#)

[9-Accompagner les acteurs du territoire sur la voie du développement durable](#)

[10-Favoriser l'implication des citoyens dans la vie locale](#)

Les étapes d'élaboration du premier Agenda 21

Le premier Agenda 21 bischheimois a été élaboré en 2 ans, selon les étapes suivantes :

1. Le diagnostic partagé du territoire

Il permet d'identifier les forces et les faiblesses du territoire sur les quatre dimensions du développement durable : social, environnement, économie, gouvernance. [Voir le diagnostic de Bischheim](#)

2. L'élaboration du programme d'actions

Le diagnostic a permis de dégager des enjeux stratégiques pour le territoire. Sur la base de ces axes stratégiques, le programme d'actions est élaboré. Cette phase de collecte des idées s'opère avec la participation de tous les acteurs du territoire : des ateliers ont été organisés pour imaginer des propositions d'actions sur le territoire. 148 propositions ont été notées et ajoutées à la centaine de propositions déjà recueillies auprès des agents de la mairie.

3. L'étude de faisabilité et l'écriture de l'Agenda 21

Les services de la Ville ont analysé la faisabilité technique et financière des actions proposées.

Les élus ont hiérarchisé les priorités et sélectionné les actions à retenir pour le premier Agenda 21

4. Le passage en Conseil Municipal

Le projet d'Agenda 21 a été adopté par le Conseil Municipal le 5 juillet 2012

5. La diffusion de l'Agenda 21

Un document de synthèse communicant a été rédigé : il est disponible en version papier en mairie (à commander gratuitement au 03 88 18 01 49) et téléchargeable en [cliquant ici](#). Une soirée de présentation publique s'est déroulée le 15 octobre 2012. Elle a rassemblé 155 personnes (élus, agents municipaux, habitants, représentants associatifs, partenaires, institutionnels...).

6. **La reconnaissance** : le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie labellise chaque année un certain nombre d'Agenda 21 locaux. Bischheim a demandé

cette reconnaissance en mai 2013 et l'a obtenue en décembre de la même année.

Participez à la démarche

L'Agenda 21 fixe un programme sur 3 ans. Il devra vivre dans la durée : les actions seront évaluées et des améliorations seront apportées à l'issue des ces trois premières années. Cette évaluation sera participative, avec le concours de tous ceux qui le souhaitent.

Vous souhaitez participer à la démarche, faire part de vos critiques, suggestions, questions....
Faites-vous connaître :

Service développement durable

Tél. : 03 88 18 01 49

[Envoyer un message](#)

La Ville a adhéré à l'association Comité 21, une instance nationale de référence sur le développement durable grâce à laquelle Bischheim échange avec d'autres communes engagées dans la démarche et s'informe des avancées en la matière.

[Voir le site du Comité 21](#)